Cuc
FRC
8310

SOCIÉTÉ

DES AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'EGALITE.

Séante aux ci-devant Jacobins St.-Honoré, à Paris.

COMITÉ DE CORRESPONDANCE.

COPIE DE LA LETTRE *écrite par la Société des Amis de la Liberté & de l'Egalité, séante aux Jacobins à Paris, en date du 29 décembre 1792, l'an premier de la République, à la Société des Récollets, à Bordeaux.*

FRERES ET AMIS,

Des républicains, dites-vous, *sont inaccessibles à la crainte ainsi qu'à l'adulation*; nous l'avons prouvé dans toutes les occasions, & nous continuerons encore à le prouver.

Mt W16 673

Nous avons rendu, ajoutez-vous, *de grands ſervices à la patrie, en combattant, avec courage, les hordes ſacerdotales & nobiliaires, & en éclairant le peuple ſur ſes droits* : nous vous promettons de continuer.

Nous n'avons jamais dévié des vrais principes. Il y avoit dans la ſociété des hommes *ſans morale*, des ennemis de la *liberté* & de l'*égalité ;* nous les avons *expulſés*, & nous continuerons de *chaſſer* de notre ſein ces faux patriotes, ces ennemis du peuple, qui n'avoient pris le maſque du patriotiſme, que pour mieux le tromper.

Votre parti eſt pris; *vous ceſſez toute correſpondance avec nous.* Nous ne pouvons que vous plaindre de cette réſolution précipitée; mais bientôt vous vous repentirez de n'avoir pas aſſez réfléchi.

Rappelez-vous des clubs de 1789, monarchiques & feuillans. A ces époques, des hommes pervers avoient égaré l'opinion publique des départemens; leur perfidie fut bientôt reconnue, & l'opinion publique en fit une prompte & ſévère juſtice. Hé bien, le même ſyſtême qu'alors eſt mis en pratique depuis ſix mois, mais avec plus d'activité, depuis la mémorable journée du 10, & cela par ces mêmes hommes qui faiſoient tout pour l'empêcher.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Vous ceſſez toute correſpondance avec nous, parce que nous n'avons pas voulu repouſſer de notre ſein les *Chabot*, les *Merlin*, les *Panis*, les *Roberſpierre*, les *Danton*, *& tous les autres artiſans d'anarchie.* Si vous nous euſſiez cité quelques faits contre eux, avec preuve, votre plainte auroit été fondée ; mais des allégations vagues, inſignifiantes, ne ſauroient nous faire commettre des injuſtices envers perſonne, & encore moins envers des hommes qui ont rendu, & qui rendent tous les jours les plus grands ſervices à la patrie ; mais vous, pourquoi avez-vous conſervé, parmi vous, *Genſonné*, qui, procureur de la commune, protégea ouvertement le contre-révolutionnaire *Duras* & ſes adhérens, & moleſta les meilleurs citoyens, Darbellet, Lacombe & autres patriotes du club national ? Guadet n'a-t-il pas envoyé Narbonne, ſortant du miniſtère, couvert de crimes, à la frontière, pour le ſouſtraire à la reſponſabilité ? Ce Chabot, oui ce Chabot, que vous voulez que nous chaſſions, a refuſé 22,000 livres pour faire la motion de Guadet. Votre Vergniaud ne s'eſt-il pas oppoſé ouvertement, avant la journée du 10 août, à ce que l'aſſemblée légiſlative touchât la grande queſtion de la deſtitution, même de la

ſuſpenſion de Louis XVI, que toute la France demandoit à grands cris? Briſſot n'a-t-il pas été l'apologiſte des Lafayette & des Narbonne, & de tous les contre-révolutionnaires? Ces hommes-là, cependant, ont *votre eſtime & votre confiance*; mais nous aimons à croire que, ſi vous les aviez ſuivis de près comme nous, vous euſſiez eu leurs opinions véritables, leurs liaiſons avec Lafayette, Narbonne & Durand, (payeur de la liſte civile pour les dépenſes ſécrètes); que ſi vous euſſiez vu ces mêmes hommes preſſer le départ des fédérés, avant la journée du 10 août, pour empêcher qu'elle n'ait lieu; oui, nous aimons à le croire, vous ſeriez de l'avis des républicains, des hommes du 14 juillet, du 10 août, qui n'ont pas perdu, un inſtant, la révolution de vue, & qui jugent mieux, ayant les objets ſous les yeux, que ceux qui ſont à deux cens lieux.

Tombant dans le piège que vous tendent les journaliſtes vendus à la faction, qui veut faire croire au parti *Marat*, pour égarer l'opinion & ſoulever les départemens; vous confondez *Marat* avec Roberſpierre, Danton & ſes autres patriotes: mais, citoyens, votre erreur paſſera, le menſonge n'a qu'un temps, la vérité triomphera en dépit des intriguans, ſous quelques formes qu'ils oſent ſe montrer.

Détruiſez votre comité des douze, comité inquiſitorial, vendu à la faction ; ſa deſtruction vous ramenera aux vrais principes, car vous ſaurez alors la vérité : depuis ſa formation, vous ne lavez que ce qu'il plaît à ce comité de vous dire.

Ce ne ſera pas avec de l'argent, mais avec des lumières, que les jacobins, ſans-culottes, triompheront, &, avec eux, la liberté & l'égalité républicaine, que *ces honnêtes gens culottés* voudroient anéantir ; unité de loi, unité de poids, unité de meſure, unité de principes, unité d'inſtruction, unité d'action, unité & indiviſibilité de la république françoiſe ; voilà où doivent tendre toutes légiſlations & toutes adminiſtrations de la république françoiſe.

Tels ſont nos ſentimens.

Nous ſommes bien fraternellement,

Les Membres du comité de correſpondance.

P. S. Ce que le miniſtre *Roland* a remis des papiers qu'il a été prendre dans l'armoire pratiquée dans l'épaiſſeur du mur du château des Tuileries, & qu'il a été prendre ſeul (quoiqu'il ait paſſé devant deux députés à la convention nationale, qui étoient au château pour faire l'inventaire des papiers qui y ont été trouvés), prouve que ſeize

membres, des plus forts en talens à la législature, étoient pensionnaires du roi, & cependant cette liste ne se trouve point dans ces mêmes papiers. N'y étoit-elle pas, ou a-t-elle été ôtée par Rolland? C'est sur quoi nous vous engageons à réfléchir, avant de proclamer cet *homme bien vertueux.*

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL.

La société des amis de la liberté & de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins de la rue S.-Honoré, à Paris, après avoir entendu la lecture de la lettre de son comité de correspondance, en réponse à la société des Récollets de Bordeaux, en a, à l'unanimité, arrêté l'impression & l'envoi à toutes les sociétés avec qui elle fraternise. Fait en assemblée générale, le 2 de l'an 1793, l'an deuxième de la République françoise.

MONESTIER, député, *président.*

DESFIEUX, *vice-président.*

BOURDON, député; CHALLES, député; DROUET, député; LAFAYE; MITTIÉ fils; AUVREST, *secrétaires.*

Pour copie conforme, F. DESFIEUX, *vice-président.*

De l'Imprimerie de L. POTIER DE LILLE, rue Favart, n°. 5. 1793.